

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**RAPPORT FINANCIER
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP

Place de la Cité - Tour de la Cité

2600, boulevard Laurier, bureau 872, Québec (Québec) G1V 4W2

Tél. : 418.654.0636 Téléc. : 418.654.0639

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

TABLE DES MATIÈRES
AU 31 MARS 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements supplémentaires	
Annexe A - Charges par nature	20
Annexe B - Charges attribuées aux projets subventionnés	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
La Corporation Cité-Joie inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Corporation Cité-Joie inc. (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation Cité-Joie inc. au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 31 mars 2024 et 2023 et au 1er avril 2022. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP

Place de la Cité - Tour de la Cité

2600, boulevard Laurier, bureau 872, Québec (Québec) G1V 4W2

Tél. : 418.654.0636 Téléc. : 418.654.0639

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

MNP SENCRL, s.r.l.

Québec (Québec)
Le 27 juin 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A123189

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
Produits (note 11)	1 991 184 \$	1 846 465 \$
Charges		
Aidant naturel	-	46 051
Amortissements		
Actifs incorporels	1 790	1 952
Immobilisations	85 716	82 401
Animation	418 790	397 582
Dons	-	2 312
Dons - Fondation Cité-Joie (note 14)	245 703	-
Frais d'administration	715 387	577 889
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à long terme	45	302
Autres intérêts et frais bancaires	6 321	4 650
Hébergement		
Alimentation	283 722	301 580
Entretien ménager	6 459	41 092
Promotion et publicité	21 148	12 389
Soins de santé	2 344	676
Soutien		
Entretien et réparations des installations	375 192	356 270
Fonctionnement des installations	115 366	106 833
Transport	49 778	63 882
	2 327 761	1 995 861
Insuffisance des produits sur les charges	(336 577 \$)	(149 396 \$)

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

			2024	2023
	Investi en immobilisa - tions et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
Solde au début	(10 042 \$)	599 790 \$	589 748 \$	739 144 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(43 530)	(293 047)	(336 577)	(149 396)
Investissements nets en immobili - sations et actifs incorporels *	157 873	(157 873)	-	-
Solde à la fin	104 301 \$	148 870 \$	253 171 \$	589 748 \$

*** Les investissements nets en immobilisations et actifs incorporels se composent de :**

Acquisition d'immobilisations et d'actifs incorporels (incluant dons de biens)	293 158 \$
Plus :	
Remboursement de la dette à long terme finançant le matériel roulant	7 056
Moins :	
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	(81 902)
Dons d'immobilisations à la Fondation Cité-Joie	(60 439)
	157 873 \$

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

BILAN
AU 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	330 191 \$	746 496 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	58 936	32 483
Subventions à recevoir (note 4)	106 566	73 138
Frais payés d'avance	13 269	10 371
	508 962	862 488
Immobilisations (note 5)	494 080	447 077
Actifs incorporels (note 6)	1 001	2 791
	1 004 043 \$	1 312 356 \$

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

BILAN
AU 31 MARS 2024

	2024	2023
PASSIF		
À court terme		
Créiteurs (note 7)	310 882 \$	230 698 \$
Somme à payer à Fondation Cité-Joie, sans intérêt	-	245
Produits reportés	49 210	31 755
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	-	7 056
	360 092	269 754
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	390 780	452 854
	750 872	722 608
ACTIF NET		
Investi en immobilisations et actifs incorporels	104 301	(10 042)
Non affecté	148 870	599 790
	253 171	589 748
	1 004 043 \$	1 312 356 \$

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(336 577 \$)	(149 396 \$)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(43 976)	(33 905)
Apport transféré à Fondation Cité-Joie	(100 000)	-
Dons d'immobilisations à Fondation Cité-Joie	160 439	-
Amortissement des actifs incorporels	1 790	1 952
Amortissement des immobilisations	85 716	82 401
	(232 608)	(98 948)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	34 860	12 653
	(197 748)	(86 295)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(267 318)	(87 718)
Activités de financement		
Variation nette de la somme à payer	(245)	(2 838)
Apports reçus sous forme de dons en espèces	56 062	77 745
Remboursement de la dette à long terme	(7 056)	(51 226)
	48 761	23 681
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(416 305)	(150 332)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	746 496	896 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	330 191 \$	746 496 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 16 janvier 1978 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il opère un centre de vacances et de répit pour personnes handicapées et est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autres relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances et des subventions à recevoir.

Coût de transaction

Les coûts de transactions attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les contributions des usagers sont constatées à titre de produits lorsque les services sont rendus.

L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits reportés correspondent à des contributions perçues pour lesquelles les services seront rendus au cours du prochain exercice.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits locatifs sont constatés conformément aux contrats de location.

Les autres produits incluent le produit de la vente de bois de chauffage et de paniers alimentaires et sont constatés lorsque les marchandises sont reçues par le client.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux	Méthodes d'amortissement
Ameublement et équipement	10 %	linéaire
Aires de jeux	10 %	linéaire
Équipement informatique	30 %	solde dégressif
Enseigne	20 %	solde dégressif
Matériel roulant	30 %	solde dégressif

Les oeuvres d'art ne sont pas amortis.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement du solde dégressif au taux de 30 %.

Le site web est comptabilisé au coût et est amorti en fonction d'une durée de vie utile estimative de cinq (5) ans. Les coûts engagés pour le développement des parties du site web qui ne sont pas directement liées au processus transactionnel générateur de produits d'exploitation sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont virés graduellement aux résultats sur la même base que l'amortissement des immobilisations acquises à l'aide de ces apports.

Apports sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de biens et services sont constatés aux états financiers lorsque la juste valeur de ceux-ci est facilement déterminable. Les bénévoles consacrent beaucoup d'heures par année pour la mission de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

3. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
Contributions des usagers	31 224 \$	31 931 \$
Taxes à la consommation	27 712	552
	58 936 \$	32 483 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2024	2023
Fondation Cité-Joie	41 839 \$	- \$
CIUSSS de la Capitale-Nationale	-	24 837
Clubs Rotary	40 943	36 131
Fondation des médecins spécialistes du Québec	23 784	-
Opération Enfant Soleil	-	6 200
Canadian Tire	-	5 970
	106 566 \$	73 138 \$

5. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Ameublement et équipement	1 607 863 \$	1 194 365 \$	413 498 \$	364 204 \$
Aires de jeux	14 734	7 697	7 037	8 510
Équipement informatique	120 629	101 813	18 816	20 820
Enseigne	6 987	1 397	5 590	-
Matériel roulant	390 582	345 282	45 300	49 704
Œuvres d'art	3 839	-	3 839	3 839
	2 144 634 \$	1 650 554 \$	494 080 \$	447 077 \$

6. ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Logiciels	14 761 \$	13 880 \$	881 \$	1 259 \$
Site web	7 062	6 942	120	1 532
	21 823 \$	20 822 \$	1 001 \$	2 791 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et charges courues	39 643 \$	47 603 \$
Salaires et vacances	226 623	168 554
Sommes à remettre à l'État	44 616	14 541
	310 882 \$	230 698 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Fondation Cité-Joie		
Somme à payer, 3 %, échue au cours de l'exercice	- \$	3 857 \$
Autre		
Emprunt, 0,5 %, échu au cours de l'exercice	-	3 199
	-	7 056
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	-	7 056
	- \$	- \$

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Comptes clients et autres créances	(26 453 \$)	85 695 \$
Subventions à recevoir	(33 428)	80 971
Frais payés d'avance	(2 898)	8 858
Créditeurs	80 184	(94 109)
Produits reportés	17 455	(68 762)
	34 860 \$	12 653 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	452 854 \$	409 014 \$
Plus : nouveaux apports		
Espèces	56 062	77 745
Immobilisations reçues en dons (note 12)	25 840	-
	534 756	486 759
Moins :		
Montant constaté à titre de produits	(43 976)	(33 905)
Apports reportés afférents aux immobilisations transféré à Fondation Cité-Joie	(100 000)	-
	(143 976)	(33 905)
Solde de fin	390 780 \$	452 854 \$

11. PRODUITS

	2024	2023
Apports provenant du Club Rotary de Québec-Est	66 677 \$	73 971 \$
Apports provenant d'autres Clubs Rotary	46 775	69 974
	113 452	143 945
Subventions		
Gouvernement du Québec	503 507	551 613
Gouvernement du Canada	19 468	22 744
	522 975	574 357
Solde à reporter	636 427 \$	718 302 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

11. PRODUITS (suite)

	2024	2023
Solde reporté	636 427 \$	718 302 \$
Contributions des usagers	556 407	501 685
Apports généraux		
Fondation Cité-Joie, organisme apparenté	300 000	341 652
Biens consommables, fournitures et matériel (note 12)	111 900	126 626
Apport améliorations structurales (note 14)	100 000	-
Autres	71 825	29 745
	583 725	498 023
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	43 976	33 905
Location de pavillons	117 616	59 914
Autres produits	51 903	25 167
Intérêts tirés des ressources non affectées	1 130	1 398
Produits relatifs à la COVID-19		
Gouvernement du Canada		
Programme d'embauche pour la relance économique (PEREC)	-	8 071
	1 991 184 \$	1 846 465 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

12. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES

Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé des apports en biens au montant de 111 900 \$ (126 626 \$ en 2023) reçus de Moisson Québec ainsi qu'un don d'ameublement d'une valeur estimative de 25 840 \$. Ces apports ont été estimés à leur juste valeur par les donataires. Les montants ont été comptabilisés de la façon suivante :

	2024	2023
Biens consommables	103 112 \$	117 192 \$
Fournitures et matériel	8 788	9 434
Ameublement	25 840	-

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances. L'organisme consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités. L'exposition de l'organisme au risque de crédit est augmenté du fait de l'augmentation des subventions à recevoir.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les membres de La Corporation Cité-Joie inc. sont à la fois membres du Club Rotary Québec-Est et de Fondation Cité-Joie. Le Club Rotary Québec-Est exerce une influence notable sur les activités de Fondation Cité-Joie et de La Corporation Cité-Joie inc. au moyen du bénévolat de ses membres.

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Club Rotary Québec-Est est un organisme constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec qui opère un club de services au bénéfice de ses membres.

Fondation Cité-Joie est un organisme constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec qui a pour but d'assurer le bien-être des personnes handicapées ou défavorisées. Elle est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme loue annuellement la totalité des actifs immobiliers au montant de 2 400 \$ (2 400 \$ en 2023) de Fondation Cité-Joie. La transaction a été conclue dans le cours normal des activités et est mesurée en fonction de la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

L'organisme est tenu, pour tout investissement en améliorations structurales, de gérer les coûts des améliorations et d'en assurer le financement. De plus, l'organisme doit transférer, à la fin de chaque exercice, l'ensemble des coûts et des apports s'y rapportant à Fondation Cité-Joie.

Au 31 mars 2024, La Corporation Cité-Joie a disposé de la totalité de ses améliorations structurales au prix symbolique de 1 \$ dont la valeur nette comptable était de 60 439 \$, comprenant un coût d'acquisition de 160 439 \$, déduction faite des apports s'y rapportant de 100 000 \$. La valeur nette comptable de l'immobilisation a été inscrite à titre de charge de dons et l'apport reporté afférent aux immobilisations été comptabilisé à titre de revenus de l'exercice courant.

De plus, l'organisme paye la totalité du salaire de deux (2) employés qui sont également partagé gratuitement avec Fondation Cité-Joie. La juste valeur de ce don a été évaluée par la direction en fonction de la répartition du temps entre les tâches administratives de La Corporation Cité-Joie et Fondation Cité-Joie et est estimée pour l'exercice 2024 à 85 264 \$, lequel a été comptabilisé à titre de dons aux résultats.

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

15. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en mars 2028, l'organisme loue de Fondation Cité-Joie la totalité de ses actifs immobiliers dont le loyer annuel minimum s'élève à 2 400 \$ jusqu'à l'expiration du bail. Le loyer à payer jusqu'à la date d'expiration du bail se chiffre à 9 600 \$.

De plus, conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en juin 2026, l'organisme loue de l'équipement dont les loyers minimums exigibles jusqu'à l'expiration du bail totalisent environ 49 500 \$. Les paiements minimums à verser au cours de chacun des trois (3) prochains exercices se chiffrent à environ :

22 000 \$	en 2025
22 000	en 2026
5 500	en 2027

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

LA CORPORATION CITÉ-JOIE INC.

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**CHARGES PAR NATURE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
Abonnement et revues	742 \$	- \$
Amortissement des actifs incorporels	1 790	1 952
Amortissement des immobilisations	85 716	82 401
Assurances	77 320	67 292
Autres intérêts	1 253	574
Biens consommables	177 951	176 708
Charges sociales	148 704	157 803
Cotisations	4 464	4 661
Dons	-	2 312
Dons - Fondation Cité-Joie	245 703	-
Énergie et déplacement	96 383	108 482
Entretien et réparations	104 341	180 961
Formation	1 396	1 137
Fournitures et matériel	72 645	60 644
Frais bancaires	5 068	4 076
Frais de réunion	5 110	7 481
Frais postaux	2 461	2 654
Honoraires professionnels	56 294	35 718
Intérêts sur la dette à long terme	45	302
Location	24 604	22 655
Mauvaises créances	-	950
Publicité et promotion	21 458	12 389
Salaires	1 113 965	963 401
Services extérieurs	44 082	70 221
Taxes et permis	20 617	16 898
Télécommunications	15 649	14 189
	2 327 761 \$	1 995 861 \$

**CHARGES ATTRIBUÉES AUX PROJETS SUBVENTIONNÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	Ministère de l'Éducation			Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale			Emploi et Développement social Canada		2024	2023
	Assistance aux camps de vacances	Accompagnement en loisir	Programme régional Répit - 1	Programme régional Répit - 2 et 3	Soutien aux proches aidants	Placement Carrière-Été	Total	Total		
Produits										
Subventions affectées aux charges	250 000 \$	86 510 \$	19 783 \$	110 857 \$	25 160 \$	19 468 \$	511 778 \$	523 395 \$		
Charges										
Salaires et charges sociales	-	-	19 783	-	-	19 468	39 251	42 527		
Dépenses diverses	250 000	86 510	-	110 857	25 160	-	472 527	480 868		
	250 000	86 510	19 783	110 857	25 160	19 468	511 778	523 395		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	